FORÊT DE COËTQUEN. Le projet Patira se trouve un parrain de renom

Nicolas Vanier a accepté de soutenir « A l'asso de la forêt » qui défend l'idée de création d'un parc aventures (parcours accrobranche, sensibilisation à la nature…) à Saint-Hélen. Ne manque plus que l'accord des élus. Et leur financement.

On le croyait en sommeil, certains le pensaient même enterré. Mais non, mais non, le projet Patira (*) n'est pas mort, car il bouge encore. Une preuve ? Nicolas Vanier, l'écrivain, réalisateur et aventurier, a accepté d'en devenir le parrain. Celui qui est connu pour ses expéditions dans le Grand Nord apporte ainsi sa caution écologique à ce projet de parc aventures dans la forêt de Coëtquen.

Un projet porté par une association de Saint-Hélen, « A l'asso de la forêt ». Le parc Patira, dans l'esprit de ceux qui l'ont imaginé, c'est tout à la fois une offre de loisirs (parcours accrobranche, parcabout) en même temps qu'une proposition de sensibilisation à la nature (parcours sensoriel, Odyssée verte - découverte de la faune et de la flore). Une parcelle de 3 ha est visée dans la forêt de Coëtquen (elle s'étend sur 560 ha dont 400 ha sur Saint-Hélen), à un kilomètre à vol d'oiseau du bourg de Saint-Hélen, non loin des vestiges du château de Coëtquen.

En haut, une partie de ce que pourrait être le parc aventures Patira en forêt de Coëtquen. En bas à gauche, Corinne Rabet, la présidente, et Maël Felin, le vice-président de l'association « A l'asso de la forêt » ; à droite, Nicolas Vanier, qui a accepté de devenir le parrain du projet.

Adopté par les habitants

L'office national des forêts a validé l'idée. Même la très inflexible association de protection de l'environnement, « Bretagne vivante », aurait donné son assentiment, assurent Corinne Rabet et Maël Felin, présidente et vice-président de « A l'asso de la forêt ».

Présenté publiquement une première fois en mars 2016, le projet a été adopté par une très grande majorité des habitants de Saint-Hélen, **« à 95 % selon nos estimations, suite à la consultation que nous avions lancée »,** garantissent aussi les porte-parole de l'association.

Un large consensus, mais que n'ont pas partagé les élus de la commune : le conseil municipal s'est prononcé contre le projet en septembre 2016 (9 non, 3 oui et 3 abstentions), **« en l'absence d'études complémentaires »,** peut-on lire sur le procès-verbal de la réunion. Des études complémentaires (poursuite de l'étude de faisabilité, très précisément) qu'avait votées à l'unanimité dès juillet 2016 le conseil de Dinan Communauté.

Depuis ? Plus rien officiellement. Dinan Communauté est devenue Dinan Agglomération depuis le 1er janvier 2017. Pour les élus de l'intercommunalité s'est ouvert un vaste chantier très administratif (harmonisation des fonctionnements, contraintes réglementaires, personnels…). Suffisant pour mettre entre parenthèses certains projets ? Sans doute.

Toutefois, en avril 2017, les représentants de « A l'asso de la forêt » ont été reçus par le président de Dinan Agglomération, Arnaud Lécuyer, et sa vice-présidente en charge du tourisme, Josiane Allory. Puis en octobre dernier, Corinne Rabet a écrit à Arnaud Lécuyer, courrier resté lettre morte à ce jour.

Évalué à 1,4 million

Récemment, la commission tourisme de Dinan Agglomération aurait à nouveau étudié le dossier. Sans que rien n'ait filtré sur les intentions des élus. Qui auront sans doute à se pencher prochainement sur un autre projet de parc de loisirs, celui-là dans les carrières de Fréhel. Il leur faudra tenir compte, dans leur réflexion, de l'équilibre de l'offre touristique…

Selon les promoteurs du projet, le coût du parc Patira est évalué à 1,4 million d'euros (voirie comprise). **« Très vite, on a compris que c'était trop gros pour une association,** explique Corinne Rabet. **C'est un projet qui doit être porté par les collectivités. Puis, s'il se fait, géré par une société privée à désigner. »** La balle est donc dans le camp des élus. Ils ont à leur disposition un projet clé en main. Mais quand bien même ils seraient tentés, en auraient-ils seulement les moyens financiers ?

Pascal CAYEUX

(*) Du nom d'une légende et d'un roman de 1875 écrit par Raoul de Navery.

Pourquoi Nicolas Vanier soutient Patira ?

L'explorateur Nicolas Vanier a donc accepté de soutenir le projet de parc aventures « Patira » dans la forêt de Coëtquen. **« Je l'avais rencontré au cinéma à Dinan lorsqu'il était venu présenter son dernier film. Je lui ai présenté notre idée. Il s'est montré intéressé. Nous sommes restés en contact. Depuis 15 jours, il a officiellement accepté de devenir notre parrain »,** explique Corinne Rabet, la présidente de « A l'asso de la forêt ».

Pourquoi parrainer le parc d'aventures Patira ? Dans une longue lettre, Nicolas Vannier s'en explique : **« Tout ce qui peut participer à la prise de conscience des dangers qui pèsent sur l'environnement me semble intéressant. Quand une démarche ou un projet peuvent aider à recréer du lien avec la nature, j'ai envie d'y apporter mon soutien. »**

« La nature ne doit pas être mise sous cloche »

[…] « Je suis favorable à des projets qui, comme le parc aventure Patira, contribuent à faire découvrir la forêt, ce qui y vit, y pousse, tout comme ceux qui l'entretiennent, gèrent l'espace avec bon sens tout en côtoyant et en respectant la faune et la flore. Quoi de plus logique que de donner à voir, à ressentir, à faire et à se distraire dans des endroits que l'on veut faire découvrir, aimer pour donner envie de les défendre. On ne protège que ce que l'on aime. »

« Pour les réconcilier, il faut donc surtout reconnecter l'homme à la nature. Défendre la création de Patira, dont la conception est réfléchie, respectueuse du milieu et de la forêt est, en ce sens, totalement justifié. Il faut arrêter de croire que l'absence totale de l'homme d'un milieu permet seule de le préserver. La nature ne doit pas être mise sous cloche et devenir un sanctuaire. Elle doit au contraire revenir dans nos vies car ce sera, pour nous tous, la meilleure façon de réapprendre à gérer les ressources qu'elle produit et à y prélever notre part, une part raisonnable et raisonnée. »

« Non, les hommes ne doivent pas être parqués dans des villes, ni les animaux contraints de vivre isolés dans des réserves, ni les arbres cantonnés à s'aligner dans des plantations. Là aussi, comme partout, la mixité est d'actualité et mérite d'être défendue ! »

« Que la forêt résonne des rires des enfants »

« Que la forêt résonne des rires des enfants, des cris émerveillés de leurs découvertes et des pas des promeneurs me semblent par ailleurs plutôt une bonne nouvelle pour les habitants, la région et tous ceux qui vivent et font vivre les villages proches… »